



Conseil économique et social

Distr. générale
4 août 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de la coopération et de l'intégration économiques

Équipe de spécialistes des partenariats public-privé

Huitième session

Genève, 20 et 21 octobre 2016

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Projet de rapport de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé sur sa septième session^{1, 2}

Résumé

L'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé (Équipe de spécialistes des PPP) a tenu sa septième session le 18 juin 2015 à Londres (Royaume-Uni), dans les locaux de l'Organisation maritime internationale (OIM), avec la participation de plus de 150 personnes venues de 38 pays.

Le débat de fond de la septième session de l'Équipe a été consacré aux activités du Centre international d'excellence de la CEE en matière de PPP et aux progrès accomplis dans l'élaboration de normes internationales et de pratiques optimales relatives aux PPP, domaine dans lequel l'Équipe a décidé de poursuivre ses efforts en vue d'appuyer les nouveaux objectifs de développement durable.

L'Équipe a notamment examiné l'état d'avancement des travaux sur les normes relatives aux politiques de la santé, la Charte relative à la tolérance zéro concernant la corruption dans la passation de marchés dans le cadre de PPP et un mécanisme de contrôle du respect des dispositions de la Charte.

¹ Conformément aux conclusions adoptées par l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé au titre du point 7 de l'ordre du jour, le présent rapport est soumis à sa huitième session en tant que document de présession pour approbation.

² Le Bureau de l'Équipe de spécialistes a adopté ce projet de rapport, soumis à titre d'information à la neuvième session du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé, tenue à Genève les 3 et 4 septembre 2015.

GE.16-13522 (F) 240816 060916



* 1 6 1 3 5 2 2 *

Merci de recycler



À sa septième session, l'Équipe de spécialistes a :

- i) Élu un nouveau Vice-Président ;
- ii) Examiné le travail accompli depuis la sixième réunion tenue en juin 2014, notamment la création du Centre international d'excellence spécialisé dans les PPP au service de villes intelligentes et durables, à Barcelone (Espagne), et du Centre international d'excellence spécialisé dans le droit, les politiques et les institutions des PPP, à Paris (France) ;
- iii) Examiné l'état d'avancement de la mise en place de centres spécialisés ;
- iv) Arrêté le plan d'activités pour 2015-2016.

I. Participation

1. L'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé (Équipe de spécialistes des PPP) a tenu sa septième session le 18 juin 2015 à Londres (Royaume-Uni), avec la participation de plus de 150 experts représentant des organismes publics nationaux, le secteur privé, des établissements universitaires et des organisations internationales, issus des États membres suivants : Allemagne, Anguilla, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Liban, Lituanie, Malte, Mauritanie, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République démocratique du Congo, République de Moldova, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovénie et Turquie. Les organisations et institutions internationales ci-après étaient également représentées : Commission européenne, Banque asiatique de développement (BAsD), Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Commission économique eurasiatique, Société financière internationale (SFI) (membre du Groupe de la Banque mondiale), Organisation maritime internationale et Banque mondiale.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

2. Document : Ordre du jour provisoire annoté de la septième session (ECE/CECI/PPP/2015/1)

3. L'Équipe de spécialistes a adopté l'ordre du jour provisoire proposé par le secrétariat, y compris la modification du point 7 proposée par le Président, à savoir l'adoption pour raisons techniques d'un ensemble de conclusions et de recommandations plutôt que d'un rapport entier, en application des Lignes directrices relatives aux procédures et aux pratiques de la Commission économique pour l'Europe (CEE).

III. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)

4. L'Équipe de spécialistes a élu M^{me} Angela Susanu (République de Moldova) Vice-Présidente, conformément aux Lignes directrices relatives aux procédures et aux pratiques de la CEE.

5. L'Équipe a remercié le Vice-Président sortant, M. Valeriu Triboi (République de Moldova), d'avoir contribué à ses travaux.

IV. Élaboration de normes internationales et de pratiques optimales relatives aux partenariats public-privé (PPP) (point 3 de l'ordre du jour)

6. Le Président a abordé ce point de l'ordre du jour en informant l'Équipe de spécialistes que le débat de fond porterait cette année sur les normes relatives aux PPP et les activités du Conseil consultatif sur les PPP.

Conseil consultatif sur les PPP

7. Dans son discours d'ouverture, M. James Stewart, Président du Conseil consultatif, a indiqué que l'un des principaux services du Conseil et la façon dont il conçoit son action consistaient à augmenter les chances d'atteindre les objectifs de développement durable grâce à l'élaboration de normes, de lignes directrices et de modèles internationaux sur les pratiques optimales en matière de PPP qui garantiraient la réalisation des objectifs et permettraient au Conseil consultatif de se préparer pour le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

8. Il a également souligné la forte corrélation entre les infrastructures, les investissements et la réalisation des objectifs de développement durable, et a affirmé qu'un investissement de 1 000 milliards de dollars des États-Unis d'Amérique était nécessaire pour financer, entre autres, les infrastructures en matière de services de santé, d'eau et d'assainissement, d'éducation et de technologie de l'information et de la communication (TIC), ainsi que l'autonomisation des femmes et la mise en place d'une infrastructure résiliente.

9. Pour répondre aux besoins et faire face à l'absence d'infrastructures, les gouvernements avaient besoin d'investisseurs pour financer les projets ainsi que de normes et d'orientations claires pour donner un nouveau souffle aux nombreux projets paralysés avant d'avoir atteint l'étape de la passation de marchés. Ce type de travail était actuellement assuré par l'Équipe de spécialistes des PPP, avec la participation de membres du Conseil consultatif.

10. Plusieurs membres du Conseil consultatif avaient informé l'Équipe de spécialistes des activités consultatives menées par le Conseil au cours des douze derniers mois, notamment dans les pays suivants : Bélarus, Brésil, Maroc, Turquie et Ukraine.

11. S'agissant précisément des activités menées au Bélarus, le représentant de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) avait reconnu le rôle joué par le Conseil dans la détection du fort potentiel du projet de route M10 au Bélarus en matière de PPP et avait fait part de l'intention de la BERD de participer aux prochaines étapes de développement du projet qui devaient aboutir à la passation de marchés et au-delà.

12. L'un des plus anciens membres du Conseil consultatif, M. Pedro Neves, a présenté une nouvelle brochure du Conseil décrivant l'appui offert par celui-ci pour aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable.

Normes relatives aux PPP en cours d'élaboration

13. Les chefs d'équipe concernés ont présenté plusieurs projets de normes dont l'élaboration était bien avancée.

a) Projet de charte relative à la tolérance zéro concernant la corruption dans la passation de marchés dans le cadre de PPP

14. M. Marc Frilet a présenté le projet de charte et expliqué la raison d'être de cette norme et la manière dont les travaux pouvaient être organisés. Il a informé les participants que diverses questions relatives à la corruption qui avaient été soulevées par différentes parties prenantes seraient prises en considération dans les futures révisions du projet de charte.

15. Ces questions pouvaient être regroupées en trois catégories : premièrement, les questions relevant de l'insuffisance du cadre institutionnel et juridique, de la gouvernance, de l'intégrité, de l'efficacité et du contrôle judiciaire et portant sur la définition de la corruption ; deuxièmement, les questions relatives à la divulgation et à la diffusion en toute transparence auprès du public d'informations sur plusieurs étapes du processus, allant de l'élaboration à la mise en œuvre du projet, en passant par son évaluation ; et troisièmement, les questions relatives à la passation de marchés.

16. M. Frilet a indiqué que la liste des questions soulevées étant extrêmement longue, l'équipe s'était intéressée à trente d'entre elles, sélectionnées pour servir à l'élaboration d'orientations, de pratiques optimales et de normes. Il a également expliqué que le projet de charte apportait déjà une réponse à certaines questions concernant notamment les moyens d'éviter les conflits d'intérêts et de vérifier l'attachement des participants au projet de PPP, le respect des lois et du code de déontologie, les normes applicables aux différents groupes, comités et conseils participant à l'élaboration et à l'évaluation du projet, lors de l'attribution d'un contrat de PPP.

17. M. Frilet a conclu son intervention en engageant les participants à lire le projet de charte et à communiquer leurs observations et leur avis pour qu'ils soient pris en considération dans la prochaine version révisée de la charte, qui serait présentée au Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé en septembre 2015.

b) Mécanisme de contrôle du respect des dispositions de la Charte relative à la tolérance zéro concernant la corruption dans la passation de marchés dans le cadre de PPP

18. M. Scott Walchak a présenté une liste des points à contrôler établie à l'intention des examinateurs chargés d'évaluer le respect, par les unités responsables des PPP, des conditions énoncées dans la Charte et d'autres questions essentielles en matière de gouvernance.

19. Les principaux thèmes visés par cette liste portent notamment sur la création d'un environnement propice aux PPP ; le cadre juridique et réglementaire ; les ressources humaines ; l'intégrité de l'organisation ; les normes relatives aux appels d'offres ; et la consultation des parties prenantes. Une attention particulière est accordée à la responsabilisation et à la transparence des ressources humaines, ainsi qu'à la nécessité de retenir un personnel compétent et respectueux des codes de conduite.

20. M. Walchak a expliqué que la liste était encore à l'état d'avant-projet et qu'un guide à l'intention des examinateurs serait établi pour l'accompagner et pour fournir des orientations aux examinateurs qui procéderaient à l'évaluation des unités responsables des PPP.

21. M. Mark Romoff, Vice-Président de l'Équipe de spécialistes, a expliqué que la prochaine étape consistait à désigner un organisme indépendant pouvant servir d'organisme de certification. Il a indiqué que, pour répondre à la demande du secrétariat, il envisageait, en collaboration avec le Ministère canadien des affaires étrangères, de confier cette mission au Conseil canadien pour les PPP, dont il était Président et Directeur général.

c) Intégration des PPP dans un cadre stratégique relatif à la santé

22. M. Peter Ward a présenté ce projet de norme en expliquant la méthode employée, ses objectifs et les principales conclusions formulées en cours de processus. L'accent avait été mis notamment sur le rapport entre l'élaboration de cette norme et la nécessité, reconnue par la CEE, d'investir dans les infrastructures de soins de santé en vue d'atteindre, en particulier, l'objectif de développement durable 3, en garantissant l'accès généralisé aux soins de santé pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

23. Les travaux relatifs à ce projet ont été répartis en quatre domaines d'activité : le premier, axé sur les politiques et les lois, avait pour vocation de faire en sorte que les gouvernements disposent des outils nécessaires pour fixer les bonnes priorités dans leurs plans d'action avant d'envisager leur exécution ; le deuxième portait sur le contexte économique et l'accessibilité économique du programme de PPP pour le gouvernement ; le troisième consistait à établir une méthode fiable pour définir un objectif de planification et établir des études de viabilité prévoyant un examen officiel et transparent pour aboutir au résultat escompté ; enfin le quatrième portait sur les formations et les ressources.

24. La norme est désormais prête pour passer à l'étape suivante : l'examen public. Dans le projet initial, l'élaboration de cette étape comportait deux phases, débutant avec une analyse détaillée des pratiques mondiales en matière de PPP dans le secteur de la santé, et des politiques qui leur servaient d'appui.

25. M. Ward a engagé tous les participants à prendre activement part à l'examen public et à soumettre leurs commentaires et observations pour qu'il en soit tenu compte dans le projet révisé.

26. Plusieurs normes dont l'élaboration venait de débiter ont également été présentées par les chefs d'équipe de projet concernés. Il s'agissait notamment de normes sur :

- i) La passation de marchés dans le cadre de PPP ;
- ii) Les PPP dans l'approvisionnement en eau et l'assainissement ;
- iii) Les PPP dans le domaine de l'énergie renouvelable ;
- iv) Les PPP dans le domaine des infrastructures routières ;
- v) Les PPP dans le secteur ferroviaire ;
- vi) Les PPP dans les aéroports.

27. En résumant le débat, le secrétariat a remercié tous les experts qui ont participé aux échanges et a informé l'Équipe de spécialistes que des conclusions et des recommandations concernant les normes et les travaux du Conseil consultatif sur les PPP seraient reprises au titre du point 5 de l'ordre du jour.

V. Examen du travail accompli par l'Équipe de spécialistes depuis sa sixième réunion, tenue les 23 et 24 juin 2014 (point 4 de l'ordre du jour)

A. Rapport d'activité du Centre international d'excellence de la CEE en matière de PPP

28. Le secrétariat a informé l'Équipe de spécialistes que pendant l'année au cours de laquelle les Nations Unies allaient adopter les objectifs de développement durable

– programme le plus ambitieux de toute l’histoire de l’Organisation – les travaux de la CEE en matière de PPP se concentreraient sur l’élaboration de pratiques optimales et de normes internationales relatives aux PPP dans les secteurs prioritaires qui contribuent aux objectifs de développement de l’ONU, notamment la santé, l’eau et l’assainissement, les transports, les TIC, les énergies renouvelables et les principes de bonne gouvernance en matière de PPP.

29. Le secrétariat a rappelé que les centres spécialisés opérationnels apportaient un appui essentiel aux travaux sur les normes en matière de PPP, en fournissant des données empiriques grâce au recensement des pratiques optimales et des études de cas en matière de PPP au niveau international. À cet égard, il a également informé l’Équipe qu’il poursuivait sa collaboration avec les hôtes actuels et potentiels de centres spécialisés, en vue de créer de nouveaux centres, de rendre opérationnels les centres existants et de faire en sorte que leurs activités favorisent la réalisation des objectifs de développement durable proposés. Les centres spécialisés ci-après ont été créés en 2015 :

- i) Espagne : Centre international d’excellence spécialisé dans les PPP au service de villes intelligentes et durables ;
- ii) France : Centre international d’excellence spécialisé dans le droit, les politiques et les institutions des PPP.

30. Le secrétariat a en outre informé l’Équipe de spécialistes de l’évolution des centres spécialisés existants et de leur contribution à l’élaboration de normes en matière de PPP.

31. L’Équipe de spécialistes a accueilli avec satisfaction les renseignements communiqués par le secrétariat sur l’évolution des travaux du Centre international d’excellence de la CEE en matière de PPP et a décidé de continuer d’axer ses efforts sur l’élaboration de normes internationales en matière de PPP et de recommandations visant à appuyer les nouveaux objectifs de développement durable.

32. Compte tenu du rôle des centres spécialisés hébergés par les pays dans l’élaboration de guides de pratiques optimales pour servir de base à l’élaboration de normes internationales en matière de PPP, l’Équipe de spécialistes a pris note de la création, à Barcelone (Espagne), du Centre international d’excellence spécialisé dans les PPP au service de villes intelligentes et durables et à Paris (France), du Centre international d’excellence spécialisé dans le droit, les politiques et les institutions des PPP.

B. Rapport d’activité sur l’élaboration de normes de la CEE en matière de PPP

33. Évoquant le débat tenu au titre du point 3 de l’ordre du jour sur les normes relatives aux PPP qui étaient en cours d’élaboration, le Président a félicité les équipes de projet, au nom de l’Équipe de spécialistes, pour le travail qu’elles avaient accompli. Il a également rappelé que les projets de normes relatives aux politiques de santé et à la tolérance zéro concernant la corruption avaient été distribués par le secrétariat, pour information, à l’état de projet et sous forme de documents de séance. Il a aussi rappelé à l’Équipe qu’à ce stade aucun effort ne lui était demandé, sinon celui de prendre note des progrès déjà accomplis.

34. Le Président a informé l’Équipe de la mort tragique d’un membre influent de l’équipe de projet chargée d’élaborer la norme relative aux PPP dans le domaine de la santé, M. Alessandro Abati, tué en Afghanistan le 14 mai 2015, dans un attentat terroriste.

35. L’Équipe de spécialistes a pris note du projet de norme relative aux PPP dans le domaine de la santé et du projet de charte relative à la tolérance zéro concernant la corruption dans les PPP, et a demandé aux chefs d’équipe de projet concernés de poursuivre

leur collaboration avec les membres de l'Équipe de spécialistes, le Bureau et le secrétariat pendant la prochaine phase du processus d'élaboration de normes, à l'issue duquel celles-ci seraient soumises au Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé.

36. L'Équipe a convenu de faire avancer les travaux sur la liste des points à contrôler relative à la tolérance zéro concernant la corruption dans les PPP pour vérifier si les principes fondamentaux de bonne gouvernance en matière de PPP sont respectés par les unités responsables des PPP ou les organismes publics similaires. Elle a demandé au secrétariat de procéder, dans un deuxième temps, à des essais pilotes du projet de liste des points à contrôler avec les États membres souhaitant évaluer leurs organismes publics responsables des PPP à l'aide de cet outil.

37. L'Équipe de spécialistes s'est félicitée des progrès accomplis par les équipes de projet existantes en ce qui concernait l'élaboration de normes internationales relatives aux PPP dans :

- i) L'eau et l'assainissement ;
- ii) Les infrastructures routières ;
- iii) Le domaine ferroviaire ;
- iv) Les aéroports ;
- v) Les énergies renouvelables variables (éolienne et solaire) intégrées dans le réseau électrique.

38. L'Équipe de spécialistes a ensuite demandé aux chefs et aux membres des équipes de projet de respecter les délais fixés dans leurs propositions de projet afin de répondre en temps voulu à la forte demande pour ces normes.

39. L'Équipe a exprimé sa profonde tristesse face à la mort tragique d'un membre influent de l'équipe de projet chargée d'élaborer la norme relative aux PPP dans le domaine de la santé, M. Alessandro Abati, tué en Afghanistan le 14 mai 2015, dans un attentat terroriste. Elle a demandé au secrétariat de communiquer ses plus sincères condoléances à la famille du défunt en Italie.

40. L'Équipe a demandé qu'après leur adoption par le Bureau et par les équipes de projet concernées, les versions finales des normes soient soumises sous forme de documents officiels à sa prochaine réunion ou à la session du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé en 2016.

C. Réunions consultatives du Conseil consultatif de la CEE sur les PPP, les missions consultatives et les activités de renforcement des capacités

41. Le secrétariat a donné des renseignements détaillés sur les missions consultatives et les activités de renforcement des capacités organisées depuis la sixième réunion, tenue en juin 2014.

42. Les principales activités menées par le Conseil consultatif sur les PPP de la CEE étaient les suivantes :

- i) Turquie : réunion du Conseil consultatif avec le Ministère turc de la santé pour discuter de l'amélioration de l'environnement propice aux PPP et lui donner des conseils sur les éventuels projets en matière de PPP (Ankara et Istanbul, novembre 2014) ;

- ii) Maroc : réunion du Conseil consultatif et de l'Agence nationale marocaine pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, axée sur le cadre juridique et réglementaire (Rabat, 8-11 novembre 2014) ;
 - iii) Ukraine : participation du Conseil consultatif à la séance consacrée aux PPP dans le cadre d'un séminaire sur la facilitation du commerce « Des solutions locales aux stratégies nationales » pour conseiller les autorités locales sur l'environnement favorable aux PPP et sur les modèles à élaborer concernant les PPP dans les ports (Odessa, 1^{er} et 2 juin 2015).
43. Depuis sa sixième réunion, l'Équipe de spécialistes a en outre organisé les missions consultatives et les activités de renforcement des capacités suivantes :
- i) Atelier organisé au Kazakhstan pour présenter le rapport d'évaluation de l'état de préparation nationale aux PPP (Astana, 8 avril 2014) ;
 - ii) Cours magistral sur les pratiques internationales optimales en matière de PPP dans différents secteurs, à l'intention de participants du secteur public venus de 10 pays en développement ou en transition (Genève, 16-18 septembre 2014) ;
 - iii) Conférence internationale sur les PPP dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, organisée en coopération avec la Banque mondiale, la BERD et la Banque islamique de développement, pour présenter un certain nombre d'études de cas et de pratiques optimales (Genève, 23 et 24 octobre 2014) ;
 - iv) Conférence internationale sur les PPP pour lancer et promouvoir les activités de la CEE relatives à l'élaboration d'une nouvelle norme internationale sur la passation de marchés dans le cadre de PPP (Moscou, 28 et 29 octobre 2014) ;
 - v) Séance consacrée aux PPP lors de l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud 2014 visant à promouvoir les travaux de la CEE sur les pratiques optimales et les normes internationales en matière de PPP (Washington, 17-21 novembre 2014).
44. Le secrétariat a également informé l'Équipe de spécialistes des activités organisées dans le contexte du projet extrabudgétaire de renforcement des capacités et de formation au Bélarus, financé par l'Union européenne et mis en œuvre conjointement par la CEE et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ci-après figure la liste des activités et des différents endroits où elles ont eu lieu :
- i) Cours magistral sur les PPP : formation spécialisée sur les PPP à l'intention de décideurs et responsables gouvernementaux de haut niveau de l'État du Bélarus, organisée en partenariat avec le PNUD et le Ministère bélarussien de l'économie (Genève, 7-11 juillet 2014) ;
 - ii) Réunion entre de hauts fonctionnaires bélarussiens et des représentants d'Infrastructure UK (IUK) pour étudier les pratiques optimales en matière de PPP au Royaume-Uni et en tirer des enseignements (Londres, 1^{er}-4 octobre 2014) ;
 - iii) Audience parlementaire sur les PPP à Minsk visant à permettre aux parlementaires bélarussiens d'avoir une meilleure compréhension des pratiques optimales juridiques internationales en matière de PPP et des modifications à apporter pour améliorer le projet de loi sur les PPP (Minsk, 24-26 novembre 2014).
45. Le Président a exprimé toute sa gratitude aux spécialistes des PPP qui avaient participé à ces activités, tout particulièrement à ceux qui l'avaient fait à titre gracieux, et a remercié le secrétariat d'avoir organisé ces activités et d'en avoir assuré le service. Il a également remercié le secrétariat, au nom de l'Équipe de spécialistes, d'avoir organisé avec

grand succès, en collaboration avec des banques multilatérales de développement, les Journées des PPP 2015, les 16 et 17 juin 2015.

46. Le Président a en outre rappelé à l'Équipe de spécialistes que ses services consultatifs et son programme de renforcement des capacités dépendaient de financements extrabudgétaires. Il a ensuite remercié le Gouvernement russe d'avoir financé certaines activités de l'Équipe, l'Union européenne d'avoir financé le projet de renforcement des capacités au Bélarus, Vneshekonombank pour sa généreuse contribution en 2015, ainsi que le Gouvernement néerlandais et l'Université de Toyo pour leur aimable contribution au Centre international d'excellence de la CEE en matière de PPP, sous l'égide duquel sont assurés tous les services consultatifs et les activités de renforcement des capacités de la CEE en matière de PPP. Le Président a instamment prié les États membres et les autres parties prenantes de suivre l'exemple des donateurs existants et d'appuyer les travaux du Centre international d'excellence de la CEE en matière de PPP en lui offrant des ressources extrabudgétaires et des contributions en nature.

47. L'Équipe de spécialistes a pris note des missions consultatives et des activités de renforcement des capacités menées depuis la sixième réunion, tenue en juin 2014, y compris les réunions consultatives du Conseil consultatif. Elle a remercié tous les spécialistes qui avaient participé à ces activités pour leur contribution au succès de ses missions consultatives et de ses activités de renforcement des capacités.

48. L'Équipe s'est félicitée de l'organisation réussie des « Journées des PPP 2015 », tenues les 16 et 17 juin 2015, et a remercié le secrétariat d'avoir organisé cette manifestation en collaboration avec des banques multilatérales de développement. Elle a également remercié la BERD d'avoir accueilli cette manifestation à son siège à Londres (Royaume-Uni).

49. L'Équipe a également exprimé sa reconnaissance aux nombreux donateurs, à savoir les Gouvernements néerlandais et russe, l'Union européenne, Vneshekonombank et l'Université de Tokyo pour leurs contributions financières et en nature aux services consultatifs et aux activités de renforcement des capacités du Centre international d'excellence de la CEE en matière de PPP.

VI. Plan d'activité pour le reste de l'année 2015, propositions concernant le programme de travail pour 2016 et discussion consacrée à l'avenir de l'Équipe de spécialistes des PPP (point 5 de l'ordre du jour)

50. Le secrétariat a présenté le document de séance n° 4 qui contenait une liste des normes dans les secteurs prioritaires contribuant aux objectifs de développement de l'ONU que l'Équipe de spécialistes devait élaborer au cours des deux années suivantes³. Évoquant le débat tenu au titre du point 3 de l'ordre du jour, il a également indiqué à l'Équipe de spécialistes que plusieurs équipes de projet devaient être créées en 2015 pour élaborer certaines de ces normes.

³ La liste figure à l'annexe I.

51. Le secrétariat a en outre informé l'Équipe de spécialistes des activités ci-après prévues pour les mois suivants :

a) Services consultatifs du Conseil consultatif sur les PPP :

- i) Bélarus : réunion du Conseil consultatif avec le Conseil interministériel pour les infrastructures du Bélarus et les commissions parlementaires conjointes chargées des politiques économiques et sociales pour débattre de projets pilotes en matière de PPP et de questions relatives au cadre juridique et réglementaire (Minsk, 24 et 25 septembre 2015) ;
- ii) États-Unis : réunion du Conseil consultatif sur les objectifs du développement durable (New York, 12 et 13 octobre 2015) ;
- iii) Fédération de Russie : réunion du Conseil consultatif et de responsables gouvernementaux de la Fédération de Russie sur la planification et la mise en œuvre de projets (Moscou, 16 octobre 2015) ;
- iv) Géorgie : réunion du Conseil consultatif en vue d'aider la Géorgie à mieux mettre en place les PPP (octobre 2015) ;
- v) République de Moldova : réunion du Conseil consultatif en vue d'aider la République de Moldova à mieux mettre en place les PPP (novembre 2015) ;
- vi) Pologne : échanges entre le Conseil consultatif et la Pologne sur l'environnement favorable aux PPP et la mise en œuvre de projets en matière de PPP (1^{er} et 2 décembre 2015) ;
- vii) Ukraine : réunion du Conseil consultatif en vue d'aider l'Ukraine à mieux mettre en place les PPP (3 et 4 décembre 2015) ;
- viii) Brésil : échanges entre le Conseil consultatif et des responsables gouvernementaux brésiliens pour tirer des enseignements de l'expérience brésilienne en matière de PPP et en faire part aux pays en transition (décembre 2015) ;
- ix) Chine : échanges entre le Conseil consultatif et des responsables gouvernementaux chinois pour tirer des enseignements de l'expérience chinoise en matière de PPP et en faire part aux pays en transition d'Asie centrale (deuxième semestre de 2015) ;

b) Autres activités, séminaires et conférences de renforcement des capacités et de formation

- i) Fédération de Russie : table ronde pour présenter les guides des pratiques optimales en matière de PPP dans les infrastructures routières (Saint-Pétersbourg, 15 octobre 2015) ;
- ii) France : Forum international sur les partenariats public-privé (PPP) pour le développement durable, organisé conjointement par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et le Gouvernement français (Annemasse, 29 et 30 octobre 2015) ;
- iii) Bélarus : conférence internationale sur les PPP (Minsk, 5 et 6 novembre 2015) ;
- iv) Espagne : conférence internationale sur les villes intelligentes et durables et réunion des représentants des centres spécialisés (Barcelone, 17 et 18 novembre 2015).

52. Le secrétariat a également informé l'Équipe de spécialistes qu'il menait des discussions préliminaires avec un certain nombre de pays en vue de la création de centres spécialisés en 2015 : Japon (administration locale) ; Fédération de Russie, (pays de la Communauté d'États indépendants (Moscou) et recherche sur les transports (Saint-Petersbourg)) ; Inde (eau) ; Maroc (énergies renouvelables) ; et Chine (logistique des transports (Hong-Kong) et centre de formation (Shenzhen)).

53. Le Président a remercié le secrétariat d'avoir présenté un aperçu des futures normes, des nouveaux centres spécialisés, des activités consultatives et des activités de renforcement des capacités. Il a fait observer que les travaux de l'Équipe de spécialistes avaient considérablement changé depuis sa création en 2007, et a informé l'Équipe du long débat qui avait eu lieu le 26 mars 2015 entre les membres du Bureau au sujet du futur statut d'organe intergouvernemental de l'Équipe qui lui permettrait de poursuivre ces travaux, et de la décision prise par le Bureau de proposer à l'Équipe de recommander au Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé de la convertir en un groupe de travail. Selon le Président, la décision du Bureau reposait sur la logique suivante :

i) Une équipe de spécialistes – organisme provisoire chargé d'une tâche spécifique – n'a pas le statut d'organe intergouvernemental approprié pour assurer l'élaboration des normes mondiales en matière de PPP. Une telle équipe est en général constituée pour mener un projet à court terme. Une fois celui-ci terminé, l'équipe peut être dissoute.

ii) Les équipes de spécialistes de la CEE n'ont en aucun cas participé à l'élaboration de normes et, en règle générale, les activités de la CEE relatives aux normes sont entreprises par des groupes de travail, comme le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) et le Centre CEFAC-ONU qui élabore des normes et des recommandations visant à faciliter le commerce et les transactions électroniques.

iii) Les travaux de la CEE en matière de PPP se sont maintenant développés et étendus au monde entier, et l'intérêt porté aux PPP a été favorisé par l'adoption des objectifs de développement durable proposés, en particulier l'objectif 17 qui reconnaît que les PPP sont un outil essentiel à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. De plus, plusieurs pays ont mis en place des centres affiliés dans des secteurs précis afin de mettre au point des pratiques optimales internationales en matière de PPP et d'appuyer les normes élaborées par les équipes de projet internationales.

54. Le Président a également informé l'Équipe de spécialistes que la portée des modifications proposées était concrètement très limitée et qu'il s'agissait surtout d'une « correction technique ». Il a ajouté qu'elles n'avaient aucune incidence en termes de ressources et que le travail serait effectué au moyen des ressources déjà consacrées aux travaux sur les PPP.

55. Le Président a ensuite invité les États membres à faire part de leurs observations, et ceux-ci se sont très majoritairement prononcés en faveur de la recommandation du Bureau. Une délégation, qui souscrivait en principe à la recommandation du Bureau, a demandé un délai supplémentaire pour consulter la capitale de son pays sur cette question, et a invité le Président à proposer le maintien de ce point à l'ordre du jour⁴.

⁴ Les faits nouveaux survenus depuis la septième session de l'Équipe de spécialistes (Londres, 18 juin 2015) sont les suivants :

i) Le Président de l'Équipe a abordé ce sujet à la neuvième session du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé, tenue en septembre 2015. Le Comité a demandé à

56. L'Équipe de spécialistes a noté avec satisfaction que la mise en place des équipes de projet se déroulait conformément aux procédures d'élaboration de normes en matière de PPP (décrites dans le document ECE/CECI/PPP/2014/2). Les domaines visés étaient les suivants : marchés publics ; énergies renouvelables contrôlées (hydrauliques et biomasse) intégrées dans le réseau électrique ; électrification rurale hors réseau ; efficacité énergétique dans les bâtiments publics ; eau dans les zones rurales ; gestion des inondations ; éducation ; et ports. L'Équipe de spécialistes a également encouragé le Bureau et le secrétariat à collaborer avec les chefs d'équipe de projet afin de lancer les travaux sur les projets de normes pour qu'ils puissent être examinés à sa prochaine réunion.

57. L'Équipe a approuvé les sujets des normes dont l'élaboration devait être entamée en 2015 et 2016, et qui sont présentés dans le tableau établi par le secrétariat à la demande d'États membres et de centres spécialisés et annexé au présent rapport.

58. L'Équipe a salué la coopération du Centre international d'excellence de la CEE avec UNITAR et la ville d'Annemasse (Annemasse Agglo) pour l'organisation d'un forum international visant à promouvoir les PPP pour le développement durable, qui aura lieu à Annemasse les 29 et 30 octobre 2015, et a encouragé la CEE et ses spécialistes à y participer activement.

59. L'Équipe a pris note des réunions du Conseil consultatif actuellement prévues pour l'année prochaine dans les pays suivants : Bélarus, Brésil, Chine, Fédération de Russie, Géorgie, Pologne, République de Moldova et Ukraine. Elle a également félicité le Conseil pour sa nouvelle brochure qui lui permettra de communiquer plus facilement avec les États membres sur ses activités de promotion des PPP en vue d'atteindre les objectifs de développement durable proposés. Elle a invité les États membres qui souhaitaient coopérer avec le Conseil consultatif à s'adresser directement au secrétariat de la CEE.

60. L'Équipe a pris note de la conférence internationale prévue à Barcelone (Espagne) en novembre 2015 pour l'inauguration du Centre international d'excellence spécialisé dans les PPP au service de villes intelligentes et durables, créé à Barcelone et affilié au Centre international d'excellence de la CEE.

61. L'Équipe a pris note avec satisfaction des projets de création de centres internationaux spécialisés affiliés au Centre international d'excellence de la CEE, à Moscou et Saint-Petersbourg (Fédération de Russie) ; New Delhi (Inde) ; Rabat (Maroc) ; Tokyo (Japon) ; et Shenzhen et Hong-Kong (Chine), et a encouragé toutes les parties à collaborer étroitement avec le Bureau et le secrétariat en vue d'en achever les préparatifs en 2015.

l'Équipe d'en débattre et de lui adresser une recommandation à sa dixième session (ECE/CECI/2015/2, décision 2015-6b.3).

ii) Sous la direction du Bureau, les membres de l'Équipe ont été priés de communiquer leurs vues sur la question. Plus de 50 % d'entre eux ont participé à la consultation, menée sous la forme d'une enquête en ligne, et se sont à l'unanimité prononcés en faveur de l'octroi du statut d'organe à l'Équipe de la CEE chargée des travaux sur les PPP, qui deviendrait alors un groupe de travail. Cette modification n'aurait aucune incidence sur les ressources.

iii) L'Équipe de spécialistes a recommandé au Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé, à sa dixième session, d'examiner la proposition visant à la convertir en Groupe de travail des partenariats public-privé (PPP) à l'appui des objectifs de développement durable.

iv) À sa dixième session, tenue en mai 2016, le Comité a appuyé la recommandation de l'Équipe visant à la convertir en un Groupe de travail des PPP (ECE/CECI/2016/2, décision 2016-5b.2) et a décidé de soumettre cette proposition au Comité exécutif de la CEE, qui prendra une décision à ce sujet lors de sa prochaine session, en septembre 2016.

v) La décision qui sera prise par le Comité exécutif lors de sa réunion de septembre 2016 sera communiquée à l'Équipe de spécialistes par le secrétariat au titre du point 5 de l'ordre du jour provisoire, « questions diverses » (ECE/CECI/PPP/2016/1).

62. L'Équipe a pris note de la conclusion à laquelle était arrivé le Bureau à sa réunion du 26 mars 2015 et que lui a présentée son président, à savoir débattre de son futur statut d'organe intergouvernemental et recommander au Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé de la convertir en un groupe de travail, et elle a décidé de maintenir ce point à l'ordre du jour. Elle a également convenu de l'élaboration d'un document sur ce sujet pour examen.

VII. Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour)

A. Dates de la prochaine réunion

63. L'Équipe a décidé que sa prochaine réunion se tiendrait au cours du premier semestre de 2016.

64. Les dates définitives seront fixées par le secrétariat en concertation avec le Bureau et les services des salles de conférence au Palais des Nations à Genève.

B. Remerciements de l'Organisation maritime internationale (OMI)

65. L'Équipe a remercié le secrétariat de l'OMI d'avoir organisé la septième session de l'Équipe, à titre gracieux, à son siège à Londres (Royaume-Uni).

VIII. Adoption du rapport (point 7 de l'ordre du jour)

66. L'Équipe a adopté les conclusions qui seront soumises au Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé lors de sa session de septembre 2015.

67. L'Équipe a demandé au secrétariat d'établir pour sa prochaine session un projet de rapport de la septième session sous forme de document de présession, qui sera publié en anglais, en français et en russe.

68. Le projet de rapport sera adopté par l'Équipe à sa huitième session.

Annexe

Liste des propositions de normes à élaborer en 2015 et 2016

<i>Secteur</i>	<i>N°</i>	<i>Normes</i>	<i>État d'avancement⁵</i>
PPP au service de l'autonomisation des femmes	1	PPP au service de l'autonomisation des femmes	
Gouvernance et respect des obligations	2	Charte relative à la tolérance zéro concernant la corruption dans les PPP	√
	3	Système de certification pour les unités responsables des PPP : critères et mécanisme d'attribution d'une certification aux unités responsables des PPP	√
	4	Système de certification pour les unités responsables des PPP : outil d'évaluation des unités responsables des PPP	
	5	Passation de marchés dans le cadre de PPP	
Santé	6	PPP dans le domaine de la santé	√
	7	Création d'un « dernier bastion », pour coordonner les secours en cas de catastrophes naturelles	
	8	Établissement de diagnostics par télé-médecine	
	9	Hôpitaux	
	10	Soins primaires/polycliniques	
Énergies renouvelables et efficacité énergétique	11	Énergies renouvelables variables (éoliennes et solaires) intégrées dans le réseau électrique	√
	12	Énergies renouvelables contrôlées (hydrauliques et biomasse) intégrées dans le réseau électrique	
	13	Efficacité énergétique dans les bâtiments publics	
	14	Électrification rurale hors réseau	

⁵ Les équipes de projet ont déjà été créées et les projets de norme sont en cours d'élaboration.

<i>Secteur</i>	<i>N°</i>	<i>Normes</i>	<i>État d'avancement⁵</i>
Villes intelligentes et durables	15	Modèles de développement de villes intelligentes et durables	
	16	Logements sociaux/rénovation urbaine	
Infrastructures des transports	17	Aéroports	√
	18	Ports	
	19	Secteur ferroviaire	√
	20	Infrastructures routières	√
Eau et assainissement	21	Eau et assainissement	√
	22	Eau dans les zones rurales	
	23	Gestion de l'eau	
Autres	24	Éducation	
	25	TIC et haut débit	
	26	Renforcement de la sécurité alimentaire par les PPP grâce aux interactions eau-énergie-agriculture	
	27	Débloccage de fonds de pension pour financer des projets d'infrastructures (eau, énergie, transports et autres)	
	28	Rénovation de bâtiments publics	